



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	6

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2025, le 8 Avril à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 01/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/04/2025.

Présents : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme GEINDREAU Sabine, Mme BECQUE Cathy, M. FRANCCART Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : M. PELLETIER Laurent à M. POISSON André, M. FRAPPIN Christophe à M. FRANCCART Jean-Luc

Excusé : M. BAUNARD Dominique

Secrétaire de séance : Mme BECQUE Cathy

D2025_07 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique **2024**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes 2024	195 224,13	17 792,28	213 016,41
Dépenses 2024	163 506,56	46 750,59	210 257,15
Résultat 2024	31 717,57	- 28 958,31	2 759,26
Résultats reportés 2023	359 873,92	27 234,42	387 108,34
Résultats de clôture 2024	391 591,49	- 1 723,89	389 867,60
Restes à réaliser 2024 - Recettes	0,00	1 615,00	1 615,00
Restes à réaliser 2024 - Dépenses	0,00	0,00	0,00
Total Restes à réaliser 2024	0,00	1 615,00	1 615,00
Résultats définitifs 2024	391 591,49	- 108,89	391 482,60

Le Maire s'étant absenté et n'ayant pas pris part au vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **approuve** le Compte Financier Unique 2024 de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais,
- **donne** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 09/04/2025

Le Maire,

M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,

Mme BECQUE Cathy

